#### Diapo 1

Bonjour à tous, Flavie THIBAULT et moi, Alexis GIBERT allons vous présenter notre court Powerpoint de moins de 10 min.

Celui-ci portera sur Histoire et pertinence d'une justice algorithmisée basé sur le rapport « Mécanisme d'une justice algorithmisée » d'Aurélie JEAN, de Victor STORCHAN et d'Adrien BASDEVANT



### Diapo 2

Victor STORCHAN est, quant à lui, Ingénieur dans l'industrie financière et contributeur régulier à des articles de recherche sur le magazine « Le Point »

#### Diapo 3

Et c'est à travers leur ouvrage qu'on découvre comment, aujourd'hui, l'algorithmisassions de la justice pourrais bien changer le système judiciaire de demain.



#### Diapo 4

- 4. Etude de cas concrets, mis en place en Europe et aux États-Unis
- 5. Précautions au développement algorithmique
- 6. Recommandations



#### Diano 6

Ainsi ce génie universel, n'a de cesse que de découvrir de nouveaux sujets divers et variés. Et c'est notamment en corrélant certain d'entre eux (ici la logique et le droit) qu'il va tenter d'utiliser la logique algorithmique dans le but de parfaire l'exercice de la justice.



#### Diapo 8

1e polémique publique sur l'utilisation des statistiques apparaît lors du débat sur l'inoculation de la variole

Mort du roi Louis XV par la variole ->controverse 1774

Question : l'hygiène publique serait davantage assurée en rendant obligatoire ce vaccin ?

- Daniel Bernoulli (Juriste, physicien et mathématicien suisse), les « chances de gain » militent en faveur d'une campagne de vaccination : Propose une formule similaire à celle utilisée dans les jeux de hasard. Calcul des chances de gain -> espérance de vie>3ans pour les individus inoculés -> utilité de la vaccination.
- Jean Le Rond d'Alembert (philosophe et mathématicien français) / Claude Bernard (médecin français) : opposition à cette approche car -> confusion entre la moyenne et la norme. Selon eux, il ne devrait pas exister d'équivalence entre le fait observé et le droit qui en découle.



#### Diapo 9

Pour conclure sur cette première partie, on remarque que cette notion d'algorithmie est présente bien avant le concept même d'IA

D'ailleurs c'est seulement en 1949 que Lee Lovinger utilisera le terme « Jurimétrie » qui définit l'utilisation de ses algorithmes ramené au droit et proposera différentes applications où ces algorithmes pourrait être présent.

Néanmoins cela soulève une nouvelle problématique : Est-il vraiment possible de s'appuyer sur la machine pour rendre justice ?



## Diapo 11

On comprend donc que la « justice prédictive » aide à quantifier l'aléa plutôt qu'à prédire le contenu d'une décision.

Le but n'est pas d'augmenter la sécurité juridique en faisant disparaître l'aléa, car le propre de la justice n'est pas l'uniformisation, mais, au contraire, l'ajustement à chaque cas, considéré comme singulier.

La réponse ne peut et ne doit pas être homogène.

# ...

## Diapo 13

Ainsi il semble alors possible de corréler chaque élément et de les comparer à des textes de loi, sous forme de métadonnées. Et pourrais alors proposer la solution la plus probable au travers d'un barème.

Néanmoins cela soulève un autre problème : Comment pourrais-t-on fonder l'algorithme de la machine sur un barème alors que le droit français interdit au juge de fonder la motivation d'une décision exclusivement sur un barème.



## Diapo 14

On se rend donc compte que bien que l'on ne veuille pas substituer le juge par la machine, il est aujourd'hui impossible de faire collaborer un juge et un algorithme d'aide au jugement puisque l'algorithme lui-même se base sur un barème.

Malgré tout on s'intéresse encore aujourd'hui à l'impact de nouveaux outils d'aide à la décision sur la faculté de juger, de rendre le droit et de prendre des décisions judiciaires.

C'est pourquoi on parlera davantage de « justice algorithmisée » que de « justice prédictive ».



#### Diapo 15

Comment recréée cette symbolique dans un environnement dématérialisé ?

Comment seront pris en compte les émotions, les sensations, les intuitions et les raisonnements de chacun?

Comment garantir l'accès à un juge impartial, le droit au procès équitable, l'égalité des armes, l'assistance par un avocat, la présomption d'innocence, ou encore le principe du contradictoire ?

